Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213500036-20251201-2025_99-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 01 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 décembre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore GELY-PERNOT, Maire.
Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Irène Cloteau, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Julien Lemarié, Laurent Juin, Pierre Lehérissé, Christophe Juin, Cécile Perrot, Frédéric Menant, Mathias Canto, Mathieu Vergnaux.
Absents Excusés : Jean-Claude Pannetier pouvoir à Catherine Gautier.
Absents : Denis Tunier.

Nombre de Conseillers	En exercice 14 Présents 12 Votants 13 dont 1 pouvoir
Date de convocation	24 novembre 2025
Date d'Affichage	24 novembre 2025
Secrétaire de Séance	Mathias Canto

Délibération n° 2025-99
Nature de l'Acte 7.1 Décisions Budgétaires

RECETTE ALEC - DECISION MODIFICATIVE DM12025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
Considérant la recette d'un montant de 2037.56 euros attribuée par l'ALEC au titre de la valorisation financière des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) pour le site de l'école,
Considérant que cette recette n'a pas été prévue au budget primitif,
Décide d'adopter la décision modificative fixée comme suit :

OPERATION ECOLE

Dépense	compte 2184	+ 2037.56 E
Recette	compte 1328	+ 2037.56 E

Fait à Andouillé Neuville, le 08 décembre 2025
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.